

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Département du Gard Mairie de Molières-sur-Cèze

<u>Étaient présents :</u> Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

<u>Étaient absents</u>: Karine Abderrhamann représentée par Sylvain Cividino, Coralie Damay représentée par Francette Maillet, Marie Ménard représentée par Chantal Licari, Patrick Dumas, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommé secrétaire de séance : Lionel Beaufils. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Acceptation d'un prêt à court terme auprès du crédit Agricole du Gard d'un montant de 280 000 € à taux fixe de 0,69 % pour une durée de 24 mois afin de préfinancer les travaux subventionnés.
- 1. <u>Comptes de gestion 2018 de la Trésorière de Saint AMBROIX</u>: Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de la Trésorière de St Ambroix pour l'exercice 2018. Le Conseil approuve, à l'unanimité, les comptes de la commune, du service eau et assainissement, du site industriel et du lotissement.
- 2. <u>Comptes administratifs du Maire exercice budgétaire 2018</u>: Monsieur le Maire présente les comptes administratifs pour l'exercice 2018:

Le budget communal

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		650 604,07 €	1 170 701,53 €
Recettes nettes		498 394,32 €	1 331 944,66 €
Résultat	2018	-152 209,75 €	161 243,13 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis), ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2018 de la commune.

Le budget eau et assainissement

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		397 818,67 €	312 808,38 €
Recettes nettes		361 499,46 €	321 246,62 €
Résultat	2018	-36 319,21 €	8 438,24 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis), ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2018 du service de l'eau et de l'assainissement.

Page: 1/4

Le budget du site industriel

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		0,00€	95 839,56 €
Recettes nettes		76 310,00 €	76 610,00 €
Résultat	2018	76 310,00 €	-19 229,56 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis) adopte le Compte administratif de l'exercice 2018 de la commune du site industriel.

Le budget du lotissement

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes		19 310,35 €	12 742,13 €
Recettes nettes		0,00€	0,00 €
Résultat	2018	-19 310,35 €	-12 742,13 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis) ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement.

3. <u>Affectation du résultat d'exploitation des budgets 2018</u>: Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats d'exploitation des quatre budgets 2018. Unanimité.

4- Vote des taux impôts locaux 2019: A l'unanimité le conseil décide des taux suivants :

	Taux 2018	Bases d'imposition estimée avec la	Taux proposé	Recettes prévisionnelles
		Notification	2019	2019
		1259 COM de 2019		
Taxe d'habitation	19,35%	1094000	19,35%	211 689,00 €
Taxe foncière bâtie	24.44%	862300	24.44%	210 746,00 €
Taxe foncière non bâti	67.32%	4700	67.32%	3 164,00 €
	•			425 599,00 €

- <u>5 Budget primitif 2019 de la commune :</u> Monsieur Bertrand expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019:
- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 830 482,66 €
- Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 1 708 426,18€.

Budget adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis),

- <u>6 Budget primitif 2019 du service de l'eau et de l'assainissement : Monsieur Agniel présente le budget primitif 2019 du service de l'eau et assainissement.</u>
- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 355 775,21 €
- Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 609 718,07 €.

Budget adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis),

7 - Subvention 2019 au service de l'eau et de l'assainissement :

M. Bertrand présente la nécessité d'abonder le budget du service de l'eau et de l'assainissement par une subvention du budget de fonctionnement du budget communal de 40 000 €. Unanimité

8 - Aide financière à l'EHPAD Notre-Dame des Mines pour les travaux de mise aux normes du réseau d'eau sanitaire :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide, par 15 voix pour et une contre (Mazon) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'EHPAD Notre-Dame des Mines pour permettre les travaux de réhabilitations du réseau d'eau sanitaire froide et chaude.

9 - Budget primitif 2019 du site industriel :

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2019 du site industriel :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 266 867,27 €
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 266 867,51 €.

Adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis),

10 - Budget primitif 2019 du lotissement :

Monsieur le Maire présente le Budget primitif 2019 du lotissement :

- Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 63 963,17 €
- Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 373 811,44 €.

Adopté par 14 voix pour et 2 abstentions (Remond, Bouis),

11 - Budget lotissement : réalisation d'un emprunt :

Monsieur le Maire présente la proposition de prêt de la caisse Régionale de Crédit Agricole qui permettra de prendre en charge le financement des acquisitions de terrains du lotissement à hauteur de 100 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition sur une durée de 10 années en remboursement trimestriel au taux de 1,43%.

12 - Attribution de subventions aux associations municipales :

Madame Francette MAILLET, adjointe au maire, chargée des associations présente les dossiers de demande d'aide financière présenté par :

- -l'association Centre Social et Culturel de la Vallée de la Cèze dans le cadre de ses projets menés sur son territoire intercommunal. Cette action est cofinancée avec les communes de Bessèges et Saint-Ambroix.
- l'association FESTIV CEZE pour mettre en place la fête de la musique 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de

- 2 000 € pour l'année 2019 pour Centre Social et Culturel de la Vallée de la Cèze,
- 400 € pour l'association FESTIV CEZE

13 - Tarification de location des salles municipales :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs et les conditions de location des salles municipales comme décrit en annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs et les conditions de location des salles municipales comme suit :

CONTRIBUABLES ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE WEEK-END 400 € JOURNEE EN SEMAINE 150 €

HORS COMMUNE		
WEEK-END 550 €	JOURNEE EN SEMAINE 200 €	

La location de la salle, le week-end, débute le Vendredi à partir de 10 heures après un état des lieux et prend fin le Lundi à 8 heures 30 suivi d'un état des lieux.

Pour la location en semaine elle débute la veille avant 17 heures dernier délai avec remise du badge et se termine le jour suivant à 8 heures 30 suivi d'un état des lieux.

AU MOMENT DE LA RÉSERVATION EST EXIGÉ:

- un versement de 30 % du montant de la location,
- un chèque de caution de 500€, non encaissé (sauf mauvais état des lieux).

Les Associations de la commune ont une mise à disposition GRATUITE de la salle une fois par an, hors période estivale où les locations payantes sont prioritaires.

La perte du badge de sécurité fourni avec les clefs sera facturée au tarif de 100€.

DIT QUE ces décisions seront applicables à compter du 1 juillet 2019, PRECISE que les contrats signés antérieurement resteront établis à l'ancienne tarification,

14 - Contrat d'entretien de l'éclairage public :

Le Maire communique au Conseil Municipal la proposition d'intervention pour la maintenance de l'éclairage public. Il s'agit d'un contrat de prestations de services à compter du 1 mai 2019 pour 1 an reconductible. Le coût annuel est forfaitisé à $9\,031 \in H.T.$ Adopté à l'unanimité.

15 - Communauté de communes de Cèze Cévennes: avis sur l'évolution de la TEOM 2019 : Monsieur le Maire présente le dossier dévolution des taxes d'ordures ménagères évoqué en communauté de communes plus particulièrement pour régler la dette du smiritom. L'avis des conseillers municipaux est sollicité.

Suite aux débats, le conseil municipal de Molières se prononce favorablement pour régler le financement de la dette du smiritom par 10 voix pour

- 3 abstentions : Jean-Louis BERTRAND, Sylvain CIVIDINO, Dominique AGNIEL

- 3 contres : Nathalie MAUCHAND, Valérie REMOND, Florence BOUIS.

Fin de séance à 21h 25

Le secrétaire de séance

Lionel Beaufils,

Dominique Agniel,

Jean-Louis Bertrand,

Florence Bouis,

Sylvain Cividino,

Chantal Licari,

Francette Maillet,

Nathalie Mauchand,

Georgette Mazon,

Jacques Navarro,

Valérie Remond,

Josiane Supron.